



Assemblée

Distr. générale
4 août 2024
Français
Original : anglais

Vingt-neuvième session

Kingston, 29 juillet-2 août 2024

Déclaration du Président de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins sur les travaux de l'Assemblée à sa vingt-neuvième session

1. La vingt-neuvième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins s'est tenue à Kingston du 29 juillet au 2 août 2024. Le 1^{er} août, à l'occasion de la célébration de la Journée de l'émancipation en Jamaïque, pays hôte de l'Autorité, l'Assemblée ne s'est pas réunie.

I. Adoption de l'ordre du jour

2. À sa 207^e séance, le 29 juillet, l'Assemblée a adopté l'ordre du jour de sa vingt-neuvième session ([ISBA/29/A/1](#)).

II. Élection à la présidence et à la vice-présidence de l'Assemblée

3. À la 207^e séance, Amara Sowa (Sierra Leone), chef de la délégation au sein de laquelle avait été élu le Président de la vingt-huitième session, a assuré la présidence temporaire en application de l'article 27 jusqu'à l'élection de son successeur, étant donné que les États d'Europe orientale tenaient des consultations pour désigner un candidat à la présidence de l'Assemblée pour sa vingt-neuvième session.

4. À la même séance, les représentants de Nauru (États d'Asie et du Pacifique), du Portugal (États d'Europe occidentale et autres États) et de la République dominicaine (États d'Amérique latine et des Caraïbes) ont été élus vice-présidents de l'Assemblée pour la vingt-neuvième session.

III. Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs et rapport de la Commission

5. À sa 207^e séance, l'Assemblée a nommé membres de la Commission de vérification des pouvoirs les États suivants : Afrique du Sud, Brésil, Chili, Côte d'Ivoire, Indonésie, Irlande, Japon et Suisse.



6. Le 31 juillet et le 2 août, la Commission de vérification des pouvoirs a tenu une séance et élu Carl Grainger (Irlande) à sa présidence. Elle a examiné les pouvoirs des représentantes et représentants participant à la vingt-neuvième session et les documents de vote par procuration.

7. À la 213^e séance, le 2 août, le Président de la Commission a présenté le rapport de la Commission ([ISBA/29/A/10/Rev.1](#)). À la même séance, le rapport, tel que modifié par les révisions proposées oralement par le Président de la Commission, a été approuvé par l'Assemblée. Sa décision relative aux pouvoirs a été publiée sous la cote [ISBA/29/A/12](#).

IV. Demandes d'admission au statut d'observateur auprès de l'Assemblée

8. À la 207^e séance, conformément au paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée et aux directives régissant l'octroi du statut d'observateur aux organisations non gouvernementales auprès de l'Autorité, l'Assemblée a examiné 16 demandes d'octroi du statut d'observateur émanant des candidats suivants : Tetiaroa Society ; Gujarat National Law University ; CSA Ocean Sciences Inc. ; Institut du développement durable et des relations internationales ; Administrative Center for China's Agenda 21 ; American Samoa Economic Development Council ; New World Hope Organization ; Centre for Community and Oceanic Law ; Opes Oceani Foundation, Inc. ; British Institute of International and Comparative Law ; National Oceanography Centre ; Maui Nui Makai Network ; Center for Biological Diversity ; Impossible Metals Inc ; Seafloor Mineral Developers Association ; Centro Mexicano de Derecho Ambiental A.C. L'Assemblée a octroyé le statut d'observateur à tous les demandeurs, à l'exception d'Impossible Metals Inc. et de la Seafloor Mineral Developers Association.

V. Cinquième édition du Prix du Secrétaire général pour l'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins

9. Lors d'une réunion informelle, le 29 juillet, le Secrétaire général a remis la cinquième édition de son Prix pour l'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins à Rengaiyan Periasamy (Inde), jeune scientifique du National Centre for Polar and Ocean Research en Inde, pour son importante contribution à la connaissance et à la surveillance des écosystèmes des fonds marins. Le Secrétaire général a remercié le Gouvernement monégasque de poursuivre son apport financier au Prix depuis sa création et a salué la contribution de Loke CCZ, qui a offert une place sur une croisière d'exploration en 2026.

10. La délégation monégasque a félicité M. Periasamy et a réitéré l'engagement continu de Monaco en faveur de l'initiative, ainsi que de la promotion de la recherche scientifique dans la Zone dans l'intérêt de la protection et de la préservation du milieu marin. Le représentant de l'Inde s'est félicité de la reconnaissance du travail de M. Periasamy et a reconnu l'importance de ce Prix pour la suite de sa carrière. L'Assemblée a également félicité M. Periasamy.

VI. Rapport annuel du Secrétaire général

11. À la 207^e séance, en application du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Secrétaire général a présenté son rapport annuel, dans lequel on trouve un document officiel ([ISBA/29/A/2](#)) et une

publication illustrée intitulée *Pour une gouvernance précautionneuse et responsable du patrimoine mondial des océans fondée sur la science, la solidarité et la transparence*. Au titre du même point de l'ordre du jour, le Secrétaire général a également fait rapport sur le montant des arriérés (voir [ISBA/29/A/7](#)) et sur l'application du plan d'action de l'Autorité internationale des fonds marins à l'appui de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (voir [ISBA/29/A/5](#)).

12. À l'entame de son propos, le Secrétaire général a souhaité la bienvenue à Saint-Marin en tant que 170^e membre de l'Autorité et a mis en exergue l'engagement toujours plus fort des États membres envers l'Autorité, comme en témoignait le nombre croissant de missions permanentes accréditées auprès de l'Autorité.

13. À ses 208^e, 209^e, 210^e et 211^e séances, du 29 au 31 juillet, l'Assemblée a tenu un débat général sur les rapports du Secrétaire général. Deux groupes régionaux, 53 membres de l'Autorité et 15 observateurs ont fait des déclarations, outre la déclaration commune faite par les États insulaires du Pacifique. Des déclarations ont également été faites par le Président des Palaos, Surangel S. Whipps Jr ; le Président de Nauru, David Adeang ; le Ministre de l'adaptation aux changements climatiques, de la météorologie et des risques géologiques, de l'énergie, de l'environnement et de la gestion des catastrophes de Vanuatu, Ralph Regenvanu ; la Secrétaire permanente du Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, Sheila Sealy Monteith ; le Ministre adjoint du Premier Ministre des Îles Cook, Sonny Williams, et le Ministre de l'environnement et des ressources naturelles des Bahamas, Vaughn Miller.

14. Plusieurs délégations se sont exprimées sur le nombre de membres ayant fourni des informations en application de l'article 84 de la Convention et ont rappelé qu'il importait de fixer les limites du plateau continental pour déterminer la portée géographique du mandat de l'Autorité.

15. La majorité des délégations ont félicité le Secrétaire général pour le rapport complet qu'il avait présenté, notant que le document fournissait un aperçu détaillé des travaux menés par l'Autorité conformément aux orientations stratégiques et aux produits connexes décrits dans le plan stratégique et le plan d'action de haut niveau de l'Autorité.

16. La plupart des délégations se sont félicitées de l'élargissement de l'Autorité grâce à l'adhésion de Saint-Marin à la Convention et à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 (Accord de 1994). Ils ont exprimé leur ferme engagement en faveur de l'intégrité de la Convention et de l'Accord de 1994 en tant que fondement juridique et normatif à suivre pour toutes les activités menées dans le milieu marin. De nombreuses délégations ont souligné le rôle important de l'Autorité dans la gouvernance mondiale de l'océan et son rôle de gardienne de la Zone et de ses ressources. En célébrant le trentième anniversaire de la création de l'Autorité, de nombreuses délégations ont souligné qu'elle continuait d'assurer l'administration efficace et durable de la Zone et de ses ressources en tant que patrimoine commun de l'humanité en tenant dûment compte de la protection du milieu marin.

17. Les délégations ont noté que le Conseil avait avancé dans l'élaboration du projet de règlement relatif à l'exploitation et se sont félicitées des progrès faits au Conseil s'agissant de la première lecture du projet de texte de synthèse.

18. Plusieurs délégations ont rappelé qu'il ne fallait pas accorder de contrats d'exploitation tant qu'un accord n'était pas conclu sur un régime juridique solide comprenant des mesures adéquates de protection du milieu marin, un mécanisme

d'inspection et un système de répartition des avantages tirés des activités menées dans la Zone.

19. De nombreuses délégations ont mis en avant la contribution de l'Autorité à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notant qu'elle avait déjà contribué à 12 des 17 objectifs de développement durable et, en particulier, à l'objectif 14 relatif à la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines. Certaines délégations se sont en outre félicitées du soutien apporté par l'Autorité à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, ainsi que des progrès réalisés dans le cadre du plan d'action adopté par l'Autorité. Plusieurs délégations ont reconnu l'importance de l'appel mondial à l'action pour assurer la gestion avisée de la Zone et de ses ressources dans l'intérêt de l'humanité tout entière grâce à la science, la technologie et l'innovation dans les fonds marins, lancé lors d'une manifestation parallèle organisée par l'Autorité et coparrainé par l'Argentine et le Bangladesh en marge du Sommet sur les objectifs de développement durable tenu à New York en septembre 2023, et ont invité d'autres membres de l'Autorité à s'y joindre.

20. De nombreuses délégations ont salué la participation active et la représentation de l'Autorité au processus ayant conduit à l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant sur la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales. À cet égard, de nombreuses délégations se sont félicitées du rapport établi à la demande du Secrétaire général sur la contribution de l'Autorité à l'accord.

21. Certaines délégations ont salué la contribution de l'Autorité à d'autres processus mondiaux et régionaux, tels que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, ainsi que la poursuite d'une coopération fructueuse et positive avec les entités des Nations Unies.

22. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de veiller à ce que le mandat juridique confié aux différentes organisations responsables de la protection et de l'exploitation durable du milieu marin soit respecté conformément aux responsabilités spécifiques reconnues par la Convention, l'Accord de 1994 et les traités régionaux spécifiques, afin d'éviter les chevauchements et d'améliorer la coordination entre les diverses organisations. Par ailleurs, et sans préjudice des processus décisionnels pertinents et applicables, certaines délégations ont estimé qu'il était dans l'intérêt de l'Autorité de coopérer avec d'autres organisations et cadres qui contribuaient à la gestion mondiale de l'océan, l'objectif étant d'assurer une protection efficace du milieu marin.

23. La majorité des délégations a félicité Eden Charles pour sa nomination en tant que Directeur général par intérim de l'Entreprise. Conscients du rôle crucial joué par l'Entreprise dans l'architecture de l'Autorité, de nombreuses délégations ont souligné son importance pour faciliter la participation des États en développement aux activités menées dans la Zone.

24. Certaines délégations ont souligné qu'il était important d'avancer dans la mise en route des travaux de la Commission de planification économique.

25. Un certain nombre de délégations se sont félicitées que les États membres et les parties prenantes continuent de contribuer aux fonds de contributions volontaires, qui sont essentiels pour assurer la pleine participation et la représentation des États en développement aux réunions de l'Autorité. Plusieurs délégations ont invité les États qui étaient en mesure de le faire à contribuer à ces fonds.

26. Des délégations ont également appelé les États membres ayant des arriérés de contributions à s'en acquitter dès que possible et ont demandé instamment au Secrétaire général de continuer à dialoguer activement avec ces États membres.

27. Des délégations se sont félicitées des progrès faits au titre du Fonds de partenariat de l'Autorité internationale des fonds marins, notamment l'adoption de projets conformes aux objectifs visant à promouvoir et à encourager la recherche scientifique marine dans l'intérêt de l'humanité tout entière et à renforcer les capacités des États en développement membres de l'Autorité, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Compte tenu de l'importance des projets réalisés avec l'appui financier du Fonds, y compris ceux annoncés par le Secrétaire général pour célébrer le trentième anniversaire de l'Autorité, certaines délégations ont encouragé les autres États membres, les observateurs et les autres parties prenantes à verser des contributions.

28. La plupart des délégations ont salué les travaux et les efforts déployés par l'Autorité pour renforcer les capacités des États en développement conformément aux domaines clefs de résultats définis dans la stratégie de développement des capacités adoptée en 2022. Beaucoup ont noté qu'entre juillet 2023 et juin 2024, plus de 230 personnes originaires de 62 pays avaient bénéficié d'au moins une activité de renforcement ou de développement des capacités mise en œuvre par l'Autorité. Des délégations se sont félicitées du nombre de stagiaires participant au programme de formation proposé par les contractants (139 au cours de la période considérée) et ont remercié les contractants qui s'étaient engagés à attribuer la moitié de leurs possibilités de formation à des femmes.

29. Plusieurs autres se sont félicitées du lancement du réseau d'anciens stagiaires, qui servira de vivier de connaissances pour les États en développement. De nombreuses délégations ont également salué le lancement récent de « Deep Dive », la plateforme d'apprentissage en ligne de l'Autorité, nouveau mécanisme destiné à renforcer et développer les capacités des États en développement. De nombreuses délégations se sont félicitées du programme complet de conférences disponibles sur la plateforme et ont encouragé le Secrétariat à continuer de développer cette initiative.

30. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction les projets spécifiques mis en œuvre pour répondre aux besoins circonscrits par les États en développement et les membres de l'Autorité, en particulier le projet Africa Deep Seabed Resources (projet de mise en valeur des ressources des grands fonds marins africains) mis en œuvre conjointement par l'Union africaine et l'Autorité, avec le soutien de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement ; l'Initiative Abysses pour une croissance bleue, coorganisée par l'Autorité et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, avec le soutien de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement. Certaines délégations ont souligné qu'il fallait continuer de travailler sur de tels projets afin de développer et de renforcer les capacités des États membres en développement de l'Autorité.

31. D'autres délégations ont également salué les progrès réalisés par le Centre de formation et de recherche conjoint Autorité internationale des fonds marins-Chine dans l'avancement des activités menées en partenariat avec la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, notamment l'envoi de deux expertes du Népal et de la République-Unie de Tanzanie au Secrétariat en 2024.

32. De nombreuses délégations ont salué l'engagement personnel du Secrétaire général en faveur de l'avancement et du leadership des femmes dans les questions relatives à l'océan, notamment dans la recherche sur les fonds marins et par l'intermédiaire du groupe d'influence sur la recherche et les océans au service de la

cause des femmes créé en juin 2022 dans le cadre du réseau international des Champions internationaux de l'égalité des genres. Plusieurs délégations se sont réjouies que les mesures prises pour promouvoir la parité des genres dans les effectifs du Secrétariat aient porté leurs fruits, y compris dans les postes d'encadrement.

33. Certaines délégations ont souligné les progrès et les résultats remarquables du projet intitulé « Participation des femmes aux activités de recherche sur les grands fonds marins », qui constitue une initiative essentielle pour remédier à la sous-représentation des femmes dans la recherche sur les fonds marins et les disciplines connexes. De nombreuses délégations ont salué les progrès importants faits au titre du programme « See Her Exceed », le tout premier programme mondial de mentorat destiné aux femmes scientifiques des pays en développement et, en particulier, à celles des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Plusieurs délégations ont demandé au Secrétariat d'agrandir les réseaux de mentorat.

34. De nombreuses délégations se sont félicitées que l'Autorité ait resserré sa collaboration et ses partenariats stratégiques avec des organisations nationales, régionales et internationales, notant avec satisfaction une hausse du nombre de partenariats établis avec des organismes de recherche dans les pays en développement. Plusieurs délégations ont salué l'accord de coopération conclu entre l'Autorité et l'Organisation hydrographique internationale, ainsi que les relations plus étroites entretenues avec la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Secrétariat de l'ONU sur les questions liées à la future entrée en vigueur de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Des délégations ont prié instamment l'Autorité de continuer à promouvoir et à encourager l'avancement de la recherche scientifique marine dans la Zone et le transfert de technologies afin de favoriser une participation égale et véritable des États en développement de toutes les régions aux activités de l'Autorité.

35. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction les progrès réalisés dans le cadre d'initiatives et de projets tels que l'Initiative pour la connaissance durable des fonds marins et le projet SMARTX (Exploitation des fonds marins et résilience à l'impact expérimental).

36. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites des résultats globaux obtenus par l'Autorité pour chaque orientation stratégique, en dépit de ressources financières et humaines modestes, et ont souligné qu'elle fonctionnait de manière inclusive et transparente. Certaines délégations se sont dites satisfaites de la représentation géographique plus équilibrée dans les effectifs du Secrétariat, tandis que d'autres ont fait remarquer qu'il fallait œuvrer davantage au transfert des techniques marines vers les pays en développement.

37. Certaines délégations ont noté avec satisfaction l'approche évolutive suivie dans la création des organes de l'Autorité et ont souligné qu'il fallait envisager de mettre en route les travaux de la Commission de planification économique.

38. Lors de l'examen du rapport annuel du Secrétaire général, plusieurs délégations ont fait des déclarations d'ordre général. Plusieurs ont fait part de leur position nationale sur l'exploitation minière des grands fonds marins et sur la nécessité de mettre en place des cadres réglementaires solides afin de protéger le milieu marin, avant que ne soit approuvé tout plan de travail relatif à l'exploitation. Plusieurs délégations ont souligné qu'il convenait de veiller à ce que la Convention, fruit d'un compromis général, soit respectée et à ce que ses dispositions soient appliquées dans

leur ensemble. Dans ce contexte, de nombreuses délégations ont également reconnu le rôle important de l'Autorité dans l'architecture de la gouvernance de l'océan.

VII. Adoption du plan d'action de haut niveau élargi de l'Autorité pour la période 2019-2025

39. À la vingt-huitième session, l'Assemblée a décidé que le plan stratégique de l'Autorité pour la période 2019-2023 serait prorogé de deux années supplémentaires et a donc prié le Secrétaire général d'examiner le plan d'action de haut niveau pour 2019-2023 en vue de l'élargir de manière à tenir compte de la prolongation. Un plan d'action de haut niveau élargi pour la période 2019-2025 a été présenté pour examen et adoption par l'Assemblée (voir [ISBA/29/A/8](#)). La prolongation n'a aucune incidence sur le fond du plan ; certains des délais proposés initialement pour l'obtention des résultats convenus ont été mis à jour, en tenant compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités.

40. À sa 214^e séance, le 2 août, l'Assemblée a adopté le plan d'action de haut niveau élargi de l'Autorité pour la période 2019-2025, tel qu'il figure à l'annexe du document [ISBA/29/A/8](#).

VIII. Examen périodique du régime international de la Zone mené en application de l'article 154 de la Convention

41. À la vingt-huitième session, l'Assemblée a décidé d'inscrire l'examen périodique du fonctionnement du régime international de la Zone prévu par l'article 154 de la Convention à l'ordre du jour de sa vingt-neuvième session en 2024, en vue de l'adoption d'une décision (voir [ISBA/28/A/16](#)). Elle a également prié la Commission des finances d'examiner les incidences budgétaires qu'aurait la réalisation d'un deuxième examen périodique et de formuler des recommandations à l'intention de l'Assemblée. Ces recommandations figurent dans le rapport de la Commission des Finances ([ISBA/29/A/9-ISBA/29/C/20](#)).

42. Des points de vue divergents ont été exprimés quant à la réalisation d'un deuxième examen périodique du régime international de la Zone en application de l'article 154 de la Convention. Plusieurs délégations ont souligné que le libellé de l'article 154 rendait l'examen obligatoire. Plusieurs délégations ont estimé qu'un nouvel examen était prématuré et qu'il ferait peser une lourde charge financière et de ressources sur le Secrétariat, alors que la priorité était d'adopter le règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone. Compte tenu des circonstances, il a été demandé de suivre une approche pragmatique, y compris de trouver d'autres méthodes en utilisant le plan stratégique de l'Autorité.

43. À sa 214^e séance, l'Assemblée a décidé de reporter à la trentième session l'examen de la question de l'examen périodique.

IX. Rapport du Directeur général par intérim de l'Entreprise

44. À sa 214^e séance, l'Assemblée a reçu avec satisfaction le premier rapport du nouveau Directeur général par intérim de l'Entreprise ([ISBA/29/A/6-ISBA/29/C/12](#)). Certaines délégations ont exprimé leur appui aux activités et aux efforts menés actuellement par le Directeur général par intérim et ont souligné le rôle vital que joue l'Entreprise pour faciliter la participation des États en développement aux activités menées dans la Zone et leur accès aux avantages découlant de ces activités. Le

Directeur général par intérim a été encouragé à suivre l'évolution constante de la technologie, non seulement aux fins de l'exploitation, mais aussi de la protection du milieu marin.

X. Adoption du budget de l'Autorité

45. À sa 211^e séance, le 31 juillet, l'Assemblée a examiné le budget proposé par le Secrétaire général (voir [ISBA/29/A/3/Add.1-ISBA/29/C/11/Add.1](#)) et recommandé par la Commission des finances (voir [ISBA/29/A/9-ISBA/29/C/20](#)) et le Conseil (voir [ISBA/29/C/21](#)). À la même séance, l'Assemblée a adopté une décision concernant le budget de l'Autorité pour l'exercice 2025-2026 (voir [ISBA/29/A/11](#)).

XI. Politique générale de l'Autorité relative à la protection et à la préservation du milieu marin

46. Comme l'a demandé la Mission permanente du Chili auprès de l'Autorité dans une note verbale datée du 19 avril 2024, un point intitulé « Politique générale de l'Autorité relative à la protection et à la préservation du milieu marin » a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session de l'Assemblée. Une proposition de politique générale sur la protection et la préservation du milieu marin a été soumise par plusieurs pays, à savoir l'Allemagne, le Brésil, le Chili, le Costa Rica, la France, l'Irlande, les Palaos, la Suisse et Vanuatu (voir [ISBA/29/A/4](#)).

47. Tout en reconnaissant qu'il est important d'assurer une protection efficace du milieu marin contre les effets néfastes que pourraient avoir les activités menées dans la Zone, de nombreuses délégations ont exprimé des préoccupations liées à la proposition de politique générale en rapport avec l'objectif recherché (utilisation durable des ressources minérales par opposition à un moratoire), le calendrier, la procédure, les incidences budgétaires, la cohérence avec la partie XI de la Convention et le chevauchement avec d'autres priorités actuellement poursuivies par le Conseil, notamment l'élaboration et l'adoption du projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone.

48. À sa 214^e séance, l'Assemblée n'était pas parvenue à un consensus sur la proposition et les versions révisées après une semaine de consultations. L'Assemblée a décidé de ne pas reporter l'examen de ce point à sa trentième session.

XII. Déclaration de la présidence du Conseil sur les travaux menés par le Conseil au cours de sa vingt-neuvième session

49. À sa 212^e séance, le 31 juillet, l'Assemblée a pris note de la déclaration de la présidence du Conseil sur les travaux menés par le Conseil au cours de la vingt-neuvième session ([ISBA/29/C/9](#) et [ISBA/29/C/9/Add.1](#)).

XIII. Élection du (de la) Secrétaire général(e)

50. L'Assemblée a été invitée à élire un ou une Secrétaire général(e) parmi les deux candidatures proposées par le Conseil (voir [ISBA/29/C/22](#)). L'Assemblée a décidé de procéder à un vote formel pour l'élection conformément aux articles 72 et 73 de son règlement intérieur.

51. L'Assemblée a noté que la Bolivie (État plurinational de), la Guinée équatoriale, la Guinée-Bissau, Haïti, le Honduras, le Libéria et le Sénégal avaient fait part de leur souhait d'exercer leur droit de vote conformément à l'article 184 de la Convention.

52. En l'absence de consensus, l'Assemblée a décidé de ne pas autoriser ces États à exercer leur droit de vote, mais a demandé à la Commission des finances de définir des critères et un processus d'évaluation des conditions permettant à l'Assemblée d'exercer ses pouvoirs discrétionnaires en vertu de l'article 184 de la Convention.

53. À sa 213^e séance, le 2 août, l'Assemblée a élu Leticia Carvalho (Brésil) pour un mandat de quatre ans, allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028 (voir [ISBA/29/A/13](#)).

XIV. Élection destinée à pourvoir les sièges devenus vacants au Conseil, conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 161 de la Convention

54. À sa 214^e séance, l'Assemblée a adopté une décision relative à l'élection de 18 membres afin de pourvoir les sièges devenus vacants au Conseil pour un mandat de quatre ans, allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028 ([ISBA/29/A/14](#)).

XV. Dates de la prochaine session de l'Assemblée

55. La trentième session de l'Assemblée se tiendra à Kingston du 21 au 25 juillet 2025. Ce sera au tour du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes de présenter un candidat à la présidence de l'Assemblée.